

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/06  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/06</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19 (dont pouvoir : 1)

**POUR : 19 (100%)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le vingt-huit janvier deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/13

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Béatrice FABRITIUS, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représenté :** M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

**OBJET : CONVENTION DE MOYENS 2013 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES**

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.10 Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°09/028 du 26 mars 2009 précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au bureau pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°09/030 approuvant la convention cadre avec l'association « Les Tourelles » ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Vie sociale, culturelle et sportive en date du 24 janvier 2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de moyens 2013 avec l'association « Les Tourelles » telle qu'annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention. »

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,  
Francis SIGNORET



## CONVENTION D'ATTRIBUTION DE MOYENS 2013

### Entre

La **Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A)**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERS, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, d'une part, dûment habilité par délibération n°DB2013/06 du Bureau du 28 janvier 2013 ;

### Et

L'Association « **Les Tourelles** », dont le siège social est situé 6, rue Henrionnet – 08400 VOUZIERS, représentée par son Président Monsieur Sylvain MACHINET, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### Article 1 : **Objet de la convention**

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à l'association « Les Tourelles » par la 2C2A pour l'année 2013 conformément et en application de la convention-cadre signée en date du 27 mars 2009.

### Article 2 : **Participation financière**

Pour permettre à l'association « Les Tourelles » de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A attribue à l'association, chaque année, un concours financier sous forme d'une subvention.

Conformément au budget de fonctionnement proposé par l'association « Les Tourelles » et accepté par la 2C2A (annexé à la présente convention), la participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2013 s'élève à **28 552 €** auxquels viennent s'ajouter une subvention exceptionnelle de **4500 €** affectée à l'organisation de spectacles décentralisés dans le cadre du festival des marionnettes, soit une subvention totale plafonnée à **33 052 €**

Cette subvention accordée à l'association « Les Tourelles » correspond aux besoins en fonctionnement et aux actions établies selon un programme défini entre les 2 structures et précisé à l'article 4.

### Article 3 : **Règlement**

La subvention sera versée en trois fois selon le planning suivant :

- A la signature de la présente convention : versement d'un acompte de 40%, soit 13 220,80 €
- Début octobre 2013 : versement d'un second acompte de 40%, soit 13 220,80 €
- Avant le 31 janvier 2014 et sur présentation du rapport d'activités, le solde de 20% de la subvention pour équilibrer les comptes.

Un rapport d'activités accompagné d'une analyse du budget de réalisation de chaque action inspiré du programme d'actions 2013 présenté en annexe, sera présenté à la 2C2A avant le 15 janvier 2014.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, l'association « Les Tourelles » prend les engagements formulés dans les articles suivants.

**Article 4 : Missions de l'association « Les Tourelles »**

Compte tenu de la volonté de la 2C2A de développer l'offre culturelle sur le territoire communautaire, l'association « les Tourelles » s'engage à assurer les missions suivantes :

- **L'accueil de spectacles (14 427 € €)**

- « **La rêveuse d'oie** » par la compagnie L'Allégresse du pourpre le week end d'ouverture du Parc Argonne Découverte le samedi 30 mars 2013 – 500 €
- **Ange** à la salle des fêtes de Vouziers le vendredi 15 février 2013 – 2 000 €
- « **Aux ha'Zarts des rues** », après-midi de spectacles de rue le dimanche 12 mai 2013 dans le cadre de la Foire de l'Ascension – 1 500 €
- **Le temps des vacances** : mercredi 12 juin 2013 – 500 €

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

• **L'Argonne Tour– 5 427 €**

- Buzancy - commons du château d'Augeard le mercredi 26 juin à 16h30  
Spectacle de marionnettes et POP UP Les trésors de Papiç  
Accueil en partenariat avec l'association des Parents d'élèves et la commune
  - Goûter offert par l'association
  - Découverte des jeux d'autrefois
- Vaux les Mouron - La Miellerie - le vendredi 5 juillet à 19h  
Spectacle d'humour de JP Douillon, chansonnier
  - Verre de l'amitié offert par Jacques Caron
- Châtel Chéhéry – Abbaye le vendredi 12 juillet à 17h  
Spectacle burlesque Le Bouillant de Bouillon  
Accueil en partenariat avec Châtel loisirs et M. Couleuvre
  - Organisation d'un apéro à l'issue du spectacle pour fêter les 5 ans du café culturel
  - Petite visite de l'abbaye
- Vouziers - Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise le vendredi 19 juillet à 20h30  
Concert de Gavroche dans l'arrière-cour
  - Lancement de la saison touristique
  - Verre de l'amitié offert par l'office

	cachet	déplacement	accueil		droits d'auteur	location	TOTAL DEP	recette	spectateurs
Les trésors de Papiç	1 284	293	164		180		1 757 €	300 €	
JP Douillon	1 070	100	65		150		1 385 €	300 €	
Le bouillant de Bouillon	1 284	200	106		180		1 770 €	300 €	
Gavroche	1 242				174	300	1 716 €	300 €	50 spect x 6 €
<b>BILAN</b>							<b>6 627 €</b>	<b>1 200 €</b>	

• **Le Grand Huit marionnette – 4 500 €**

- **Une aide aux transports des scolaires** sur le territoire de la 2C2A (500 €)

- **Une aide aux activités cinématographiques** sur un budget de **2 725 €** sollicitée dans quatre directions :

1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. Ce soutien sera appliqué prioritairement pour le festival « Les

Enfants du Cinéma » qui se tiendra du 8 au 21 février 2013 ainsi que pour toute projection Art & Essai

2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle « Connaissance du Monde » (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.

3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).

- Fonctionnement + 5 % : 15 400 € (dont 11 750 € de salaire) pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale, les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même.

**Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention est consentie pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 janvier 2014.

**Article 6 : Modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 5.

**Article 7 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

Vouziers, le

Le Président de la 2C2A,

Francis SIGNORET

Le Président de l'association « Les Tourelles »,

Sylvain MACHINET

**Annexe : Fiche de travail / convention de moyens  
Année 2013  
2C2A – Association «Les Tourelles»**

- **L'accueil de spectacles**

- « **La rêveuse d'oie** » par la compagnie L'Allégresse du pourpre le week end d'ouverture du Parc Argonne Découverte le samedi 30 mars 2013
- **Ange** à la salle des fêtes de Vouziers le vendredi 15 février 2013
- « **Aux ha'Z'arts des rues** », après-midi de spectacles de rue le dimanche 12 mai 2013 dans le cadre de la Foire de l'Ascension
- **Le temps des vacances** : mercredi 12 juin 2013

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise soit :

- des stands
- un spectacle familial de chansons pour enfants : GILLES DISS
- L'Argonne Tour (doc ci-joint)
- Le Grand Huit marionnette

- **Une aide aux transports** des scolaires sur le territoire de la 2C2A

- Une aide **aux activités cinématographiques** est sollicitée dans quatre directions :

- 1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. Ce soutien sera appliqué prioritairement pour le festival « *Les Enfants du Cinéma* » qui se tiendra du 8 au 21 février 2013 ainsi que pour toute projection Art & Essai
- 2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle « *Connaissance du Monde* » (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.
- 3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).

**Budget prévisionnel 2013 :**

- Projet Artistique : 14 427 € répartis comme suit

> Accueil de spectacles :

- La rêveuse : 500 €

- Ange : 2000 €

> Aux Ha'Z'arts des rues : 1 500 €

> Le Temps des vacances : 500 €

> L'Argonne Tour : 5 427 €

> Le Grand Huit marionnettes : 4 500 €

- Aide aux transports des scolaires : 500 €

- Aides aux activités cinématographiques : 2.725 €

> Aide à la place (écoles maternelles et primaires du territoire dont Vouziers) pour participation au Festival « *Les Enfants du Cinéma* »  
Soit : 1€ par élève + 0,50€ par élève d'aide aux transports pour les écoles hors Vouziers = 1.000€

> Soutien aux six séances « *Connaissance du Monde* » = 725 €

Minimum garanti pour l'accueil d'un cycle (2 séances) : 910 €

> Participation à la réalisation des programmes :

(1000 exemplaires\*25 semaines\*2 faces\*0,02€) = 1.000€

- Fonctionnement + 5 % : 15.400 € dont 11 750 € de salaire) pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même

Soit une participation totale pour l'année 2013 de 33.052 euro

Pour mémoire :

Subventions allouées : 2001 = 11.433,69€  
2002 = 12.195,92€  
2003 = 12.500,00€  
2004 = 20.000,00€  
2005 = 20 000,00€  
2006 = 22 000,00€  
2007 = 22 000,00€  
2008 = 22 000,00€  
2009 = 24 400,00€  
2010 = 25 600,00€  
2011 = 26 162,00€  
2012 = 27 188,00 €